

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022  
 Régulièrement convoqué le 17 juin 2022

Le 27 juin 2022 à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent LANFRAY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Chérif HEROUM), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU), M. Laurent MILAZZO (pouvoir Mme Aurore DESRAYAUD), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir M. Laurent LANFRAY)

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

1.05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Sous la présidence de Madame Anne BELLE, Monsieur Norbert GRAVES, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le compte administratif 2021 retrace l'exécution du budget 2021 (budget primitif, décisions modificatives...). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	34 173 015,81 €	39 606 395,29 €	5 433 379,48 €
	Section d'investissement	10 740 911,32 €	8 369 550,62 €	- 2 371 360,70 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>44 913 927,13 €</b>	<b>47 975 945,91 €</b>	<b>3 062 018,78 €</b>
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	2 344 207,20 €	2 344 207,20 €
	Section d'investissement (001)	352 176,57 €	- €	- 352 176,57 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	34 173 015,81 €	41 950 602,49 €	7 777 586,68 €
	Section d'investissement	11 093 087,89 €	8 369 550,62 €	- 2 723 537,27 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>45 266 103,70 €</b>	<b>50 320 153,11 €</b>	<b>5 054 049,41 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	4 658 924,34 €	1 001 060,00 €	- 3 657 864,34 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	34 173 015,81 €	41 950 602,49 €	7 777 586,68 €
	Section d'investissement	15 752 012,23 €	9 370 610,62 €	- 6 381 401,61 €
	<b>Résultat net des restes à réaliser</b>	<b>49 925 028,04 €</b>	<b>51 321 213,11 €</b>	<b>1 396 185,07 €</b>

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 5 054 04941€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 7 777 586,68€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 2 723 537,27€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2021, le résultat cumulé ressort à 1 396 185,07€.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS – 3 abstentions**  
(Monsieur Julien CORNILLET, Maire, se retire au moment du vote)

#### DÉCIDE :

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,

Julien CORNILLET

